



Woluwe-Saint-Pierre, 8 septembre 2026

**Premier appel à candidatures
pour une fonction de directeur/trice adjoint/e¹
dans une école secondaire ordinaire**

Coordonnées du P.O. : Centre scolaire Don Bosco Avenue du Val-d'Or, 90D/1150 Woluwe-Saint-Pierre

Coordonnées de l'école : Avenue du Val-d'Or, 90D/1150 Woluwe-Saint-Pierre

Site web : www.idbbxl.com

Date présumée d'entrée en fonction : 2 novembre 2026

Caractéristiques de l'Institut :

L'Institut Don Bosco fait partie du réseau libre catholique. C'est une école de la congrégation salésienne. La Communauté scolaire est organisée autour d'un enseignement technique du secteur industriel. Notre public, essentiellement bruxellois, compte plus de 800 élèves.

L'école organise un 1er degré commun et différencié ainsi que des 2e et 3e degrés d'enseignement technique de transition, technique de qualification et professionnel.

Nature de l'emploi : L'emploi est à temps complet et définitivement vacant.

Les dossiers de candidature doivent être reçus, au plus tard le **07/10/26**. Ils seront adressés au Pouvoir organisateur de l'Institut Don Bosco par courriel avec accusé de réception à l'adresse idbbxlpo@gmail.com

Le dossier de candidature comportera une lettre de motivation et un curriculum vitae.

Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation spécifique sera jointe à l'acte de candidature.

Après la clôture du 7 octobre 2026, une première sélection sera effectuée sur dossier. Les candidats retenus seront invités à une audition. La date du mercredi 14 octobre est retenue.

La confidentialité des candidatures est garantie pour les candidats qui en expriment le souhait.

¹ Afin de faciliter la lecture du présent texte, nous avons employé, à certains endroit du texte, le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes



Un administrateur, Monsieur Allard, est la personne-ressource auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus.
(stephane.allard@idbbxl.com)

Destinataires de l'appel : Toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction

Annexes

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur

Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

Les conditions légales d'accès à la fonction sont :

Il s'agit d'un premier appel :

- 1° Être porteur d'un titre de niveau bachelier au moins ;
- 2° Être porteur d'un titre pédagogique ;
- 3° Compter une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- 4° Avoir répondu à l'appel à candidatures.

Annexe 2 : Profil de fonction

Profil de fonction

En application de l'article 50bis du décret du 1er février 1993, tel que modifié par le décret modifiant certaines dispositions relatives aux fonctions de directeurs/directrices, aux autres fonctions de promotion et de sélection, il est attendu de la direction adjointe qu'elle dispose des compétences comportementales suivantes :

- S'impliquer dans la vie de l'école et ses urgences quotidiennes ;
- Avoir le sens de l'écoute et de la communication ;
- Analyser l'information ;
- Résoudre des problèmes ;



Travailler en équipe ;

S'adapter ;

Faire preuve de fiabilité.

Les missions du directeur adjoint

Le directeur adjoint est le proche collaborateur du directeur. Membre de l'équipe de direction, il participe au pilotage de l'établissement dans le cadre des délégations reçues. Il assume prioritairement la vie éducative, le climat scolaire et la discipline, avec une présence effective et visible sur le terrain, aux moments et dans les lieux qui le nécessitent. À ce titre :

Il organise, coordonne et suit le travail des éducateurs : priorités communes, répartition des responsabilités, présence éducative des adultes et circulation de l'information. Il soutient l'équipe face aux difficultés et contrôle l'application des décisions et consignes ;

Il est un interlocuteur privilégié des élèves et de leurs parents. Il écoute les personnes concernées, vérifie les faits, explique les décisions et en assure le suivi, afin de maintenir le cadre institutionnel et de restaurer l'alliance éducative avec les familles ;

Il coordonne l'équipe responsable des horaires des élèves et des enseignants ;

Il organise le travail collaboratif des enseignants, notamment leur présence préventive dans l'école, et coordonne les missions pédagogiques confiées par la direction sur NTPP (pastorale, FLE, Chromebooks, accompagnement des jeunes professeurs...) ;

Il organise, avec les éducateurs et les services concernés, le suivi des absences et présences des élèves : fiabilité des données, respect des procédures et délais, contacts avec les familles, traçabilité des démarches et bon usage des outils numériques. Il contrôle le fonctionnement de ce suivi et corrige les manquements ;

Il prévient et traite les situations disciplinaires selon la pédagogie préventive de Don Bosco : présence, relation, raison, dialogue et règles claires. Il exerce une autorité ferme sans humiliation. Les réponses sont équitables, proportionnées et éducatives, favorisant la réparation et la réintégration. Les mesures exclusivement punitives restent un dernier recours ;

Il prévient et gère les conflits entre élèves et entre membres du personnel et élèves. Il identifie les difficultés récurrentes, organise leur analyse avec les équipes et met en place des réponses préventives cohérentes ;

Il participe à la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique et du plan de pilotage de l'établissement, ainsi qu'aux responsabilités collectives de l'équipe de direction ;

Il se forme à la gestion administrative de l'école (NTPP, attributions, dossiers des membres du personnel et des élèves) et seconde le directeur dans ces missions. Il contribue au débat en équipe de direction et met loyalement en œuvre les décisions prises ;



En cas d'absence ou de mission extérieure du directeur, il assume, dans le cadre des délégations reçues, les responsabilités nécessaires à la continuité du fonctionnement de l'établissement.

Les tableaux ci-dessous précisent les compétences attendues au regard des spécificités et des besoins de l'Institut Don Bosco, ainsi que leurs niveaux de maîtrise et leurs pondérations.

La liste des compétences comportementales et techniques au choix du Pouvoir organisateur

Autres compétences comportementales attendues Total : 60%	Niveau de maîtrise	Pondération
1. Être cohérent dans ses principes, ses valeurs et son comportement, avoir le sens de l'intérêt général, du bien-être individuel et collectif, respecter la dignité de la fonction.	C	10
2. Adhérer au projet éducatif chrétien de l'Institut Don Bosco et être capable d'en traduire concrètement les valeurs dans ses décisions, ses relations et sa manière d'exercer l'autorité.	C	5
3. Être capable de fédérer et de coordonner les éducateurs et les enseignants autour d'un cadre éducatif commun, clair, cohérent et applicable.	C	5
4. Être capable de mettre en œuvre et de faire partager la pédagogie préventive de Don Bosco : présence éducative, attention portée à chaque jeune, recours à la raison et au dialogue, repères clairs, décisions proportionnées, réparation et suivi. Exercer une autorité ferme sans humiliation, en maintenant la confiance et la possibilité d'un nouveau départ.	C	10
5.. Faire preuve de maîtrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions, surmonter les échecs et les difficultés. S'adapter.	C	10
6. Avoir le sens de l'écoute et de la communication ; manifester de l'empathie, de l'enthousiasme et de la reconnaissance. Agir en confiance.	C	5
7. Travailler en équipe de direction.	C	5
8. Prendre des décisions, dans le cadre de sa délégation, et s'y tenir après avoir instruit la question à trancher et/ou au terme d'un processus participatif.	C	5



9. Observer d'une manière objective et analyser le fonctionnement de son école en vue, le cas échéant, de proposer des pistes d'actions alternatives.

B

5



Compétences techniques attendues Total : 20%	Niveau de maîtrise	Pondération
1. Être capable de lire, de comprendre et de mettre en application des textes juridiques et des circulaires administratives.	C	5
2. Être capable d'analyser et de traiter une situation disciplinaire ou conflictuelle : établir les faits, assurer la sécurité des personnes, entendre les parties, rappeler la règle, prendre une décision proportionnée, la communiquer clairement et en assurer le suivi.	C	10
3. Être capable d'utiliser les outils numériques usuels et propres à l'école.	C/A	5

Compétences pédagogiques et éducatives attendues Total : 20%	Niveau de maîtrise	Pondération
1. Installer, avec les équipes, un cadre éducatif préventif fondé sur la présence des adultes, la connaissance des jeunes et la cohérence des interventions.	C	10
2. Faire respecter le règlement avec calme, constance et équité, en privilégiant des réponses compréhensibles, proportionnées et, lorsque c'est possible, réparatrices.	C	5
3. Conduire un dialogue exigeant avec l'élève et ses parents, sans affaiblir le cadre institutionnel, et accompagner la réintégration de l'élève après une sanction ou un conflit.	C	5

Les compétences attendues, y compris celles qui ne sont pas pondérées, seront reprises dans la lettre de mission rédigée par la direction en concertation avec le directeur adjoint.

Niveau de maîtrise et critères de sélection

Les compétences attendues seront évaluées selon les critères suivants :

- 1° Niveau de maîtrise (A) : aptitude à acquérir la compétence.
- 2° Niveau de maîtrise (B) : élémentaire.
- 3° Niveau de maîtrise (C) : intermédiaire.
- 4° Niveau de maîtrise (D) : avancé.



Chaque critère pondéré contribue à départager les candidats. La pondération totale est de 100 %.